Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1978)

Heft: 464

Artikel: Pagaille et tolérance

Autor: Cornuz, Jeanlouis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027261

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Substitut de procès

"Messieurs - Dames, ... La Cour considérant que:... (ici, râclement de gorge) ... que tout compte fait, il est foutrement moins grave de traficoter du pognon et des paperasses, même s'il s'agit de grosses sommes, et même si l'on est substitut du procureur, donc considérant que M. Perret n'a pas, à notre connaissance, maltraité d'animaux, défiguré de paysages pour faire passer une autoroute, vendu des armes aux Arabes, renversé un gamin en étant fin rond au volant de sa voiture, eh bien, considérant qu'en somme M. Perret est plus bête que méchant, ce qui peut vraiment arriver à tout le monde parce que la nature humaine est une boîte à mauvaise surprise, je déclaire ceci: Mon cher Perret, plutôt que de brasser des affaires et de (hic!...) jouer au type sérieux, vous auriez mieux fait de vous payer du bon temps, parfaitement!, d'entretenir des maîtresses et d'étudier la botanique, ou l'histoire de la région. Ma foi, ma foi, qu'est-ce que vous voulez, vous aviez encore plus de chenit sur votre bureau que moi dans mon coffre de voiture - c'est pas pour dire - et ça, ça a fini par vous jouer des tours.

Bon, mon cher Perret, le peuple neuchâtelois n'a aucune (hic!...) envie que l'on perde encore de l'argent à faire des expertises comptables de tout votre business. Vous pouvez donc choisir entre trois jugements. Primo: vous retournez à la maison et vous vous débrouillez, honnêtement, si possible, pour rendre le (hic...!) fric à qui vous en devez. Vous comprenez bien que ce n'est pas en vous gardant en prison qu'on va arranger les bidons. Secundo: vous prenez deux valises et vous allez prendre le frais quelque part, par exemple en Amérique latine, si vous (hic!...) estimez qu'il y fait plus beau qu'ici. Encore une fois, ni la République ni personne n'a rien à gagner à

vous entretenir derrière des barreaux. Quant à vos créanciers, débiteurs et autres gens, tant pis, vaut mieux pour eux perdre de l'argent que la vie, non? Si vous ne vous plaisez pas en Amérique latine, Perret, allez ailleurs, mais ne revenez pas ici avant, mettons, cinq ans, histoire que les choses se tassent, et que les journalistes, ces fouillemerde, trouvent autre chose à exploiter. Vu? Tertio: si vous estimez ne pas pouvoir reprendre votre boulot d'avocat, parce que vous êtes un peu démoralisé, la République (hic!...) vous offre un petit poste de gardechampêtre à mi-temps... Ma foi, vos biens seront saisis, etcetera, etcetera, et vous devrez vivre modestement. Mais vivre modestement ne tue personne (hic!...) bien au contraire. De plus, il faudra passer un examen pour garde-champêtre, c'est une fonction de la plus haute importance. Si on vous attrape à braconner, alors, cette fois, on vous fusille, aussi sec.

Bon. Voilà mon jugement. Vu?

Oh lala! qu'est-ce qu'il fait chaud dans ce tribunal... (Hic!...) Greffier! Allez voir chercher une bouteille et amenez des verres pour la Cour en attendant la décision de l'accusé... Perret, vous prendrez bien un verre, non?

Ah! si vous aviez bu un peu plus, Perret, tenez, vous ne seriez pas dans ce merdier, et moi j'aurais pu aller à la pêche plutôt que de venir ici vous tirer les oreilles.

Alors, greffier, ca vient cette bouteille.

Quant au public, dans la salle, foutez-moi le camp, bande de voyeurs, sinon je vous fait tous enfermer pour la journée pour vous apprendre à vous réjouir des malheurs des autres...

Alors, greffier! foutrebique, ça vient, cette bouteille...? Gendarme, allez le chercher, il doit être en train de boire tout seul dans la cave du Tribunal..."

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Pagaille et tolérance

Italie 1978.

Le docteur Annarumma, prèteur de la ville de Lucca (Toscane), c'est-à-dire chef de la police, est un homme large d'esprit. Il vient d'arrêter que le fait de faire l'amour dans une automobile, la nuit, dans un chemin privé (strada privata), n'est pas un délit. En conséquence, il a ordonné de relâcher le maçon Stefano M., 18 ans, originaire de Camporeale en Sicile, et Corinne Henriette R., 20 ans, sans profession indiquée, originaire de Nice en France, qui avaient été appréhendés par les "carabinieri", alors qu'ils se livraient à l'activité sus-indiquée. (Il Giornale du 13 juillet). Et comme par ailleurs ni le Père, ni le Fils n'ont expressément condamné de telles pratiques, leur sort tant dans ce monde que dans l'autre ne paraît pas trop préoccupant...

Par ailleurs encore, la pagaille, élevée désormais au rang d'institution nationale, continue de développer ses heureux effets. Par exemple et entre autres, les tarifs postaux, qui sont parfois de 185 lires, ou de 245 lires – dans un pays où il n'y a pratiquement plus de pièces de 5 ou de 10 lires, et où les pièces de 50 et de 100 lires sont encore rares (amélioration à cet égard, compromise par le fait que les responsables ont entrepris de retirer de la circulation les billets de 50 et 100 lires – respectivement 11 centimes et demi et 23 centimes..., qui proliféraient de manière véritablement cancéreuse)... Imaginez nos commerçants qui s'obstineraient à réclamer 1 franc 37 pour cent grammes de beurre ou pour un cafécrème!

Imaginez, dis-je: ce serait intolérable. Ca ne l'est pas en Italie, grâce à l'incroyable gentillesse de ce peuple, qui permet de passer sur beaucoup de choses. Et même le "terrorisme": la petite ville de Torre Pellice (vallées vaudoises du Piémont) a eu elle aussi son "hold-up".

Les bandits ont fait irruption pistolet au poing dans la Banco di Roma en criant: "Tout le monde par terre! C'est un hold-up!... C'è la rapina!" Or le hasard a voulu que se trouvât là l'idiot du village". Lequel s'est mis à bougonner: "C'è la rapina... C'è la rapina! Ah non, moi, j'ai pas le temps! Et puis après, c'est encore moi qui me ferait engueuler par mon patron! C'è la rapina: allez-vous faire...!" Et est ressorti de la banque, sans être inquiété par des gangsters médusés!

... Et même la situation financière du plus grand nombre! J'ai rencontré une collègue, qui enseigne à Milan. Horaire: tous les matins de huit à midi, soit 24 heures. A quoi s'ajoutent 20 heures mensuelles de "recyclage" obligatoires, soit quatre heures par semaine. Plus quelques heures facultatives et non-payées consacrées à des besognes administratives (auto-gestion!). Salaire: un peu moins de

400'000 lires par mois — soit environ 900 francs suisses! Impôts: 30'000 lires par mois — à peu prés 70 francs. Il est vrai qu'elle est assurée et que par exemple tous ses frais médicaux lui sont remboursés. C'est, bien sûr, une privilégiée.

Revenons chez nous: J'ai eu l'occasion de visiter récemment un pénitencier (où se trouvait l'un de mes amis, objecteur de conscience, enfermé là au mépris de la Convention des Droits de l'Homme signée par la Suisse). Heureusement surpris par l'atmosphère "humaine"... On leur passe des films, pour les distraire! Récemment Le Cerveau, film qui retrace les péripéties du "hold-up du siècle" perpétré contre l'express de Glasgow... Et qui commence par une sensationnelle évasion de prison! Après tout, moi je veux bien: au point où on en est, pourquoi pas?

I.C.

JURA

Une librairie pour le 24 septembre

Chaque semaine, pour ainsi dire, la liste des publications, des interviews, des enquêtes consacrées au Jura s'allonge. Manifestement, il sera impossible de tout lire soigneusement... Vous plongerez-vous dans des textes écrits en allemand? Dans ce cas-là, procurez-vous l'article de Niklaus Flueler dans le magazine du "Tages Anzeiger" du 29 juillet dernier! Une bonne introduction à la somme historique publiée par le correspondant en Suisse romande du même quotidien zurichois, parfait connaisseur de la région jurassienne, Marcel Schwander, "Jura - Konfliktstoff für Jahrzehnte" (Zurich 1977) (en français cette fois, dans une perspective historique aussi, B. Girard, "Renaissance d'un Etat" (Porrentruy, 1977).

Certaines publications contiennent des articles aussi bien en français qu'en allemand. C'est le

cas de la livraison 1978 de l'annuaire de la Nouvelle Société Helvétique intitulée "Oui au canton du Jura": une présentation du Jura par les Jurassiens, une évocation poétique d'Alexandre Voisard, des contributions d'Oscar Reck et de Denis de Rougement, des témoignages de responsables politiques d'horizons cantonaux très divers, et surtout une dizaine de pages tout entières consacrées à un dialogue entre le conseiller d'Etat bernois Jaberg et le président de la Constituante jurassienne François Lachat. Toujours en allemand et en français, un cahier spécial de la revue "Reformatio" intitulé "Jura - Perspektiven 1978".

Et puis il y a, bien sûr, les ouvrages parus en français. Parmi les points de vue engagés, à signaler l'opuscule de Genevière Aubry, "Jura: Le temps des imposteurs" (Tavannes 1977); une manière d'autocritique de l'antiséparatisme, écrite par un fervent de la "troisième force", Pierre Bottinelli, "Ma question jurassienne"; et pour faire contrepoids, dans un tout

autre style, le portrait du leader du Rassemblement jurassien brossé par un journaliste de la Radio romande, Claude Froidevaux, "Roland Béguelin ou la conscience du Jura" (Lausanne 1977).

Parmi les livres qui ouvrent des horizons pour une réflexion plus large avant la votation du 24 septembre, voyez un des derniers parus "Combat jurassien - Aliénation ethnique et nouvelle culture politique", écrit par le correspondant à Berne du "Journal de Genève", Jean-Claude Rennwald, un enfant de Delémont qui a vécu le séparatisme de l'intérieur (Institut de sciences politiques, Lausanne). Mais surtout plongez-vous, si vous ne l'avez pas encore fait, dans les quelque deux cents pages (photographies de Simone Oppliger) écrites par le journaliste ("24 Heures", "Tribune-Le Matin") Vincent Philippe, militant jurassien ("L'intensité des passions nous conduit parfois à nous prendre pour le centre du monde. Mais, dans la pratique de la lutte pour l'autonomie, on apprend aussi à savoir qui on est et comment on est ce que l'on est. Ce qui prédispose à comprendre les autres hommes"): "Le Jura République – 23e canton suisse", la synthèse la plus stimulante parue ces derniers temps (Lausanne 1978, Editions 24 Heures).

Voilà pour ce rapide tour d'horizon des travaux récents qu'a inspirés le sujet le plus traité de ces dernières années en politique suisse. Mais avant de vous lancer dans ces réflexions "spécialisées", vous n'aurez garde d'oublier quelques excellentes introduction à la question jurassienne, parues dans le corps d'ouvrages plus généraux: ainsi le quatrième chapitre - "Jura, la frontière invisible" - de "La Romandie n'existe pas" d'Alain Pichard (Editions 24 Heures, Lausanne 1978); ainsi le chapitre deuxième, cernant la création du Jura, de l'"Exposé des institutions politiques de la Suisse à partir de quelques affaires controversées" de Jean-François Aubert (Payot, Lausanne 1978).